

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015.

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 08 avril 2015 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 1^{er} avril 2015.

Étaient présents : M. ZIENTEK Ludovic- M. BROUTA Luc – M^{me} BROWERS Any – M^{me} SALADIN Colette – M. DI PIAZZA Daniel – M. REGNIEZ Thierry- M. ANNICHINI Jean-Louis – M^{me} CARPENTIER Nicolette - M^{me} BANTIGNY Herminie –M^{me} BOILEUX Nathalie – M^{me} LE GOFF Thérèse - M. HAINAUT Jacques - M^{me} COSTANTINI Maria-Thérèse – M. MONTANARI Jacques - M. TISON Vincent – M. LHOMME Jean-Claude – M^{me} BRASSELET Marie-Isabelle - M. GLAVIER Eric – M^{me} BOUAOUINA Vanessa – M^{me} MESAGLIO Aurélie.

M. BOLTZ Jacques-Pierre – M^{me} LEMAL Georgette – M. BILLOIR Michel – M^{me} SAUVAGE Annick - M^{me} LALOYAUX Suzanne - M. ASSE Hassan de 18h30 à 18h40.

Excusée ayant donné procuration :

M^{me} LAMY Marie-Claude à M^{me} SALADIN Colette
Membres en exercice : 27 **Présents** : 26 **Quorum** : 14 **Votants** : 27

ORDRE DU JOUR

- 1-Compte Rendu de la réunion du 25 Mars 2015.
- 2-Compte Administratif 2014
- 3-Compte de Gestion 2014
- 4-Affectation des résultats du C.A. 2014
- 5-Détermination du taux des 3 taxes
- 6-Vote des subventions 2015
- 7-Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30, Monsieur le Maire propose de désigner M^{me} Thérèse LE GOFF comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

1. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2015

Chacun a reçu, à domicile, un exemplaire du compte rendu qui est soumis à l'approbation du conseil.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise à Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ qu'il s'agit de mettre en application le décret du 16 mars 2015 réinstaurant automatiquement la majoration de 15% des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ demande la présentation du nouveau Directeur Général des Services et de son expérience professionnelle.

Monsieur le Maire présente Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services depuis le 1^{er} avril 2015.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ souhaite obtenir les réponses à son courrier du 5 avril, déposé en mairie le 7 avril 2015.

Monsieur le Maire répond que d'une part le courrier susvisé a été déposé hors des délais prévus par le règlement intérieur du Conseil Municipal et d'autre part que les questions portant sur les situations individuelles des agents de la commune et, notamment leurs arrêts maladie, n'entrent pas dans les attributions du Conseil Municipal. En conclusion, Monsieur le Maire demande à Monsieur BOLTZ de se conformer au règlement intérieur du Conseil Municipal et de respecter l'ordre du jour.

M. BOLTZ Jacques-Pierre, M^{me} LEMAL Georgette, M. BILLOIR Michel, M^{me} SAUVAGE Annick, M^{me} LALOYAUX Suzanne et M. ASSE Hassan, représentants de la liste « Sans Parti, Unis pour Bouchain » se lèvent et quittent la séance à 18h40.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint aux finances, pour la présentation du compte administratif 2014.

2- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE FINANCES DU 1^{er} AVRIL 2015

2-1 COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif de l'année 2014 qui est le résultat des opérations financières, recettes et dépenses, réalisées lors de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Total des dépenses	3 424 013.70	Total des recettes	4 032 840.36
--------------------	--------------	--------------------	--------------

Résultat + 608 826.66

C'est cet excédent de 608 826,66 € qu'il sera proposé d'inscrire en recette de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2015.

Section d'investissement

Total des dépenses	1 770 657.49	Total des recettes	1 963 284.03
--------------------	--------------	--------------------	--------------

Résultat + 192 626.54

Si à cet excédent, on ajoute l'excédent antérieur reporté de 79 345.49, on obtient un résultat cumulé de + 271 972.03 qu'il vous sera proposé tout à l'heure d'inscrire en recette d'investissement au compte 001 du budget primitif 2015.

Tous les élus ont reçu les éléments nécessaires au vote du compte administratif.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire le temps de laisser procéder au vote.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à l'unanimité.

2-2- COMPTE DE GESTION 2014

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif qui vient d'être examiné et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du Code des Collectivités Territoriales, le compte de gestion est également soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document vous a été transmise aux élus afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Aucune observation n'étant formulée, il est passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2014 :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

2-3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

- Détermination du résultat d'investissement 2014

Total des dépenses	1 770 657.49	Total des recettes	1 963 284.03
--------------------	--------------	--------------------	--------------

Résultat + 192 626.54

Excédent antérieur : 79 345.49

Résultat cumulé : + 271 972.03

Report dépenses : 108 967.96

Report de recettes : 00.00

Résultats cumulés : + 163 004.07

- Détermination du résultat de fonctionnement 2014

Total des dépenses 3 424 013.70 Total des recettes 4 032 840.36

Résultat + 608 826.66

Excédent antérieur : 00.00

Résultat cumulé : **608 826.66**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Administratif 2014
- d'accepter leur affectation de la manière suivante :
 - Couverture de besoin de financement C/1068 00.00
 - Report à nouveau C/002 608 826.66

Madame MESAGLIO Aurélie fait remarquer qu'à la page 10 du document servant de base pour la présentation du compte administratif 2014 et du Budget Primitif 2015, n'apparaissent pas les 108 967,96 € correspondant aux « restes à réaliser » en dépenses d'investissement.

Monsieur BOULANGER Olivier, Adjoint au Directeur Général des Services, lui indique que ceux-ci ont bien été pris en compte pour l'élaboration du B.P. et qu'ils ont été directement intégrés aux chapitres 20,21 et 23 en dépenses d'équipement.

Monsieur BROUTA Luc lui rappelle qu'elle a reçu, avec la convocation, le détail des « restes à réaliser ».

Se référant au Débat d'Orientation Budgétaire, Madame MESAGLIO Aurélie souhaite savoir si la provision de 670 000 € pour le dossier gendarmerie, a bien été prise en compte.

Monsieur BROUTA Luc l'informe, qu'après mûre réflexion, il a été décidé d'étaler cette provision sur 11 ans, soit 320 000 €/an comme indiqué au compte 6875 (page 6).

Monsieur le Maire précise que la cession de créances doit être regardée comme une dette pour la commune et donc intégrée factuellement au B.P.

Il est passé au vote pour l'affectation des résultats 2014 :

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

2-4- DÉTERMINATION DU TAUX DES 3 TAXES

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui prévoit notamment :

- Un produit fiscal à taux constants s'élevant à 1 244 560.00 €
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation s'élevant à 38 007,00€
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe foncière s'élevant à 8 523,00€
- Une allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle s'élevant à 16 593,00€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition de 2015 de la manière suivante :
 - -1- taxe d'habitation 18,52% (18,52% en 2014)
 - -2- taxe foncière (bâti) 17,40% (17,40% en 2014)
 - -3- taxe foncière (non bâti) 75,71% (75,71% en 2014)

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité.

2-5- SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur REGNIEZ Thierry, Adjoint à la vie associative.

Tous les élus ont reçu la liste des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2015.

Il est rappelé que le vote des élus n'est pas pris en compte lorsqu'ils sont membres du bureau de l'association, à savoir :

O.M.S. : Luc BROUTA, Any BROWERS, Colette SALADIN, Thierry REGNIEZ, Daniel DI PIAZZA, Nathalie BOILEUX, Thérèse LE GOFF, Jean-Claude LHOMME.

Bouchain Musculation Club : Luc BROUTA

O.C.C.B. : Any BROWERS, Thierry REGNIEZ

Les Amis du Musée : Any BROWERS, Thérèse LE GOFF

Les Amis de Jean Zay : Any BROWERS

Les Amis d'Eitorf : Thierry REGNIEZ, Maria-Thérèse COSTANTINI, Any BROWERS, Thérèse LE GOFF

Pour AGNÈS (Téléthon) : Any BROWERS, Thierry REGNIEZ, Jean-Claude LHOMME, Thérèse LE GOFF

O.M.C. : Any BROWERS, Colette SALADIN, Thierry REGNIEZ, Nicolette CARPENTIER

Bibliothèque municipale : Colette SALADIN

E.L.E.P. : Colette SALADIN, Thérèse LE GOFF

U.N.C. – A.F.N. : Thierry REGNIEZ

Jumelage Halesworth : Thierry REGNIEZ, Thérèse LE GOFF

Bouchain Patrimoine : Daniel DI PIAZZA

Un repas par jour : Maria-Thérèse COSTANTINI, Isabelle BRASSELET

Festival de la Moto : Maria-Thérèse COSTANTINI

O.B.E. : Thérèse LE GOFF, Maria-Thérèse COSTANTINI

Association des parents d'élèves de l'école A. Douay : Vanessa BOUAOUINA

Judo – Ju-Jitsu : Daniel DI PIAZZA

Clic en Ostrevant : Thérèse LE GOFF

Il est passé à l'examen des propositions de subvention reprises ci-dessous :

Associations	2014	2015
1 repas par jour		300,00 €
Agnes (Téléthon)		200,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	1 600,00 €	1 600,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (*)	800,00 €	300,00 €
AMICALE LAIQUE DE CAMBRAI Sec. CANOE-KAYAK		1 500,00 €
ASEC	1 000,00 €	2 500,00 €
ASSOCIATION BOUCHAIN JEUNESSE	2 800,00 €	
ASSOCIATION NATIONALE CROIX DE GUERRE	40,00 €	33,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'OSTREVANT (FUTSAL)	1 000,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES A. DOUAY		200,00 €
ATELIERS DESBROSSES LEOPOLD	500,00 €	2 500,00 €
BASKET CLUB BOUCHINOIS	6 000,00 €	6 000,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (AU FIL DES PAGES)	2 000,00 €	3 500,00 €
BOUCHAIN MUSCULATION CLUB	1 500,00 €	1 500,00 €
BOUCHAIN HALESWORTH	700,00 €	700,00 €
BOUCHAIN PATRIMOINE		200,00 €
CCAS BOUCHAIN	10 000,00 €	7 000,00 €
CDPA BASSIN ROND	7 700,00 €	8 500,00 €
CHORALE D UN SEUL CŒUR (*)	5 300,00 €	4 000,00 €
CLIC POUR TOUS EN OSTREVANT	150,00 €	200,00 €
CLUB DU TROISIEME AGE	850,00 €	850,00 €
COMITE DU FESTIVAL DE LA MOTO	4 150,00 €	4 150,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €	50,00 €
CYCLO CLUB PAILLENCOURT	2 400,00 €	2 590,00 €
DALTON COUNTRY BAND	500,00 €	500,00 €
DOIGTS AGILES	200,00 €	200,00 €
ETOILE SPORTIVE BOUCHINOISE	11 000,00 €	11 150,00 €
FCPE COLLEGE DE BOUCHAIN (*)	1 600,00 €	1 300,00 €
FNACA	400,00 €	400,00 €
FOYER LAIQUE D EDUCATION F.L.E.P.	3 000,00 €	3 000,00 €
GRAND PRIX DE DENAIN		200,00 €
GROUPEMENT DES AMIS D EITORF	1 700,00 €	1 700,00 €
HARMONIE DE BOUCHAIN	6 805,00 €	8 500,00 €
IL FAIT BON VIVRE	200,00 €	200,00 €
JUDO JU JITSU ECOLE ARTS MARTIAUX	3 000,00 €	3 500,00 €
KARATE CLUB BOUCHINOIS	1 900,00 €	2 000,00 €
LA COCCINELLE	150,00 €	150,00 €
LA GOURMETTE DE L OSTREVANT	1 300,00 €	1 300,00 €
LA RONDE DES PETITS POINTS	500,00 €	500,00 €
LE PETIT THEATRE FLORENTIN	400,00 €	500,00 €
LES AMIS DE BOUCHAIN ET SON MUSEE	400,00 €	400,00 €
LES AMIS DE JEAN ZAY	650,00 €	650,00 €
LES EMERAUDES BOUCHINOISES	500,00 €	500,00 €
LES RESTOS DU CŒUR		200,00 €

Associations	2014	2015
MOTO CLUB DE L OSTREVANT	1 700,00 €	1 800,00 €
OMC		15 000,00 €
OMS		4 500,00 €
OSTREVANT BOUCHAIN ENVIRONNEMENT	450,00 €	450,00 €
OSTREVANT CYCLO CLUB BOUCHINOIS	1 200,00 €	1 200,00 €
PECHEURS DE L OSTREVANT	2 000,00 €	2 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200,00 €	200,00 €
SOCIETE COLOMBOPHILE	350,00 €	350,00 €
TENNIS CLUB	1 650,00 €	1 700,00 €
UNION DU COMMERCE	850,00 €	1 600,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	650,00 €	650,00 €
ASSOCIATION RESPECT ET PRESENCE	110,00 €	200,00 €
TOTAL	92 405,00 €	116 873,00 €
Reliquats 2014		
ATELIERS DESBROSSES LEOPOLD		2 000,00 €
FOYER LAIQUE D EDUCATION F.L.E.P.		650,00 €
JUDO JU JITSU ECOLE ARTS MARTIAUX		500,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (AU FIL DES PAGES)		2 000,00 €
TOTAL	- €	5 150,00 €
TOTAL GENERAL	92 405,00 €	122 023,00 €

(*) : Associations ayant bénéficiées d'une subvention exceptionnelle en 2014

Il est proposé d'attribuer, par un vote unique, l'ensemble des subventions 2015.

Madame MESAGLIO Aurélie souhaite savoir en quoi consiste la nouvelle association « un repas par jour ».

Madame SALADIN Colette, Adjointe à l'action sociale, l'informe que cette association déclarée en Sous-Préfecture, est destinée à remplacer le « Groupement d'Entraide Sociale ».

Madame MESAGLIO Aurélie suggère que les associations « Les restos du cœur », « Le secours catholique » et « Le secours populaire français » qui viennent en aide au plus démunis, bénéficient à la même subvention.

Monsieur REGNIEZ Thierry lui indique que, entre autres, le montant proposé tient compte du bilan produit par l'association.

Monsieur le Maire souligne que les subventions proposées correspondent à la demande qui a été faite par ces 3 associations. Concernant le secours populaire, une réflexion est actuellement menée pour trouver un local plus approprié pour recevoir les bénéficiaires.

Concernant l'amicale laïque de Cambrai, Madame MESAGLIO Aurélie souhaite savoir s'il s'agit d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur REGNIEZ Thierry lui confirme puisque ces championnats interrégionaux de canoë kayak ont lieu chaque année dans une commune différente.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait d'apporter le concours de la commune pour cette manifestation comme les autres communes l'ont fait et en remerciement du rayonnement que cela apporte à la ville de Bouchain.

Monsieur DI PIAZZA Daniel, Adjoint aux fêtes et cérémonies, souligne l'amalgame qui est régulièrement fait autour du terme « Ju Jitsu », il précise que cette association pratique ce qui est plus communément appelé le judo.

Madame MESAGLIO Aurélie relève que la subvention du C.C.A.S. passe de 10 000 € à 7 000 €.

Monsieur le Maire, en sa qualité de président du C.C.A.S., l'informe qu'un terrain va être cédé à la commune de Douchy-les-Mines pour 36 000 €. Cette recette exceptionnelle pour le C.C.A.S. permet donc une diminution de la subvention accordée par la commune.

Pour répondre à Monsieur MONTANARI Jacques, conseiller municipal délégué à l'insertion, Monsieur le Maire indique que « l'Association Bouchain Jeunesse » ne bénéficiera pas de subvention cette année puisqu'elle n'en a pas fait la demande.

Il est passé au vote pour l'attribution des subventions :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à l'unanimité des votants.

2-6- BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le vote du Budget par chapitre.

Il est passé au vote

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Section de Fonctionnement

Dépenses

4 514 670,45

011 Charges à caractère général

1 285 430,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

012 Charges de personnel

1 994 500,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

65 Autres charges de gestion courante

442 500,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

66 Charges financières

82 000,00

Contre : 01

Abstention : 00

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue.

67 Charges exceptionnelles

4 000,00

Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

68 Dotations aux amort. et aux prov. 335 000,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

042(67) Autres opérations d'ordre 166 522,98
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

023 Virement à la section investissement 190 436,21
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

014 Atténuation de produits 14 281,26
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

Section de Fonctionnement

Recettes

4 514 670,45

70 Produits des services, du domaine 130 300,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

73 Impôts et taxes 2 918 821,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

74 Dotations, subvent., participations 698 123,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

75 Autres prod. de gestion courante 140 000,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

76 Produits financiers 5,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

77 Produits exceptionnels 4 000,00
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20
Adopté à la majorité absolue.

78 Reprises sur amort. et provisions 1 094,79
Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20

		Adopté à la majorité absolue.
042	Opérations patrimoniales	10 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
013	Atténuation de charges	3 500,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
002	Excédent antérieur reporté	608 826,66
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.

Section d'Investissement

Dépenses

840 226,57

20	Immobilisation incorporelles	42 306,57
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
21	Immobilisation corporelles	551 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
23	Immobilisations en cours	165 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
16	Remboursement emprunts	77 000,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
041-23	Opérations patrimoniales	4 920,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.

Section d'Investissement

Recettes

840 226,57

001	Excédent Investissement reporté	271 972,03
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
1388	Subv. SIDEGAV	1 186,35
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.
10222	FCTVA	175 189,00
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20

			Adopté à la majorité absolue.
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20	
			Adopté à la majorité absolue.
040(28)	Dotations aux amortissements	166 522,98	
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20	
			Adopté à la majorité absolue.
041	Opérations patrimoniales	4 920,00	
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20	
			Adopté à la majorité absolue.
021	Virement section fonction.	190 436,21	
Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20	
			Adopté à la majorité absolue.

8- INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du Décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration de 15% des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton. Il demande à ce que ce texte de loi soit mis en application.

Madame MESAGLIO Aurélie demande si ce décret a un caractère obligatoire.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal avait anticipé la suppression de la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton, or le décret maintient le taux. Nous nous plions à la loi en respectant le décret.

Il est passé au vote :

Contre : 01	Abstention : 00	Pour : 20
		Adopté à la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35.

La Secrétaire,

Le Maire,

Thérèse LE GOFF.

Ludovic ZIENTEK.